



APPRENTISSAGE ET HANDICAP

Apprenti, entreprise du secteur privé
ou structure du secteur public



AFTEC Formation accompagne

les alternant.e.s
en situation de handicap

- En amont de la conclusion du contrat d'apprentissage : pour la recherche d'entreprise, pour l'analyse des aides et des moyens de compensation
- Pendant le parcours de formation : pour les aménagements, pour le suivi individualisé, pour les relations avec les acteurs majeurs du handicap



AFTEC Formation

adhère à la Charte du
Réseau des Référents
Handicap dans les
Organismes de Formation

- Des locaux accessibles aux personnes en situation de handicap
- Un accueil par un référent handicap identifié
- Une adaptation du parcours de formation
- Une relation étroite avec les partenaires et acteurs du parcours de formation



Votre référent.e handicap à l'AFTEC

- Apporte une aide pour les démarches administratives
- Est un relais auprès des entreprises du secteur privé et des structures du secteur public
- Représente un lien avec l'entreprise
- Assure le suivi et l'accompagnement pendant le contrat d'apprentissage

Votre contact à Orléans :

Pascale SÉGUIN, référente handicap

Tél : 07 56 06 99 54 - p.seguin@formation-aftec.com

Votre contact à Tours et Chinon :

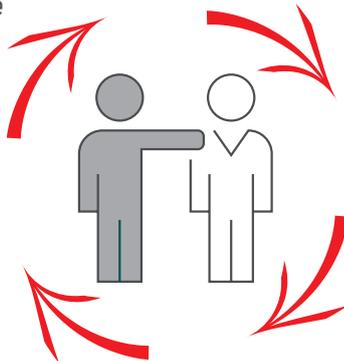
Sophie DENIAU, référente handicap

Tél : 07 56 06 46 29 - s.deniau@formation-aftec.com

UN ACCOMPAGNEMENT POUR L'ALTERNANT.E ET UN RELAIS POUR SON EMPLOYEUR (SECTEUR PRIVÉ/SECTEUR PUBLIC)

1 Pendant le parcours de formation

- Entretiens individualisés
- Analyse et mise en place des moyens de compensation nécessaires
- Aménagement possible de la durée et du parcours de la formation



4 Un suivi après la formation

- Relais auprès du réseau pour favoriser l'insertion professionnelle
- Aide à la constitution de dossier pour la poursuite d'études
- Suivi des démarches administratives
- Aide à l'insertion professionnelle

2 Un accompagnement en entreprise

- Relais pour l'adaptation du poste de travail en lien avec des partenaires : AGEFIPH, CAP EMPLOI, SAMETH (Services d'Accompagnement et de Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés), FIPHFP, Médecin du travail ... (Voir descriptif ci-dessous)

3 Pour les épreuves à l'examen

- Des aménagements, tels que :
- 1/3 temps supplémentaire
 - Assistance d'un interprète
 - Utilisation de logiciels adaptés
 - Mise à disposition d'un siège ergonomique

LES ACTEURS MAJEURS POUR L'ALTERNANT.E EN SITUATION DE HANDICAP ET SON EMPLOYEUR, SECTEUR PRIVÉ/SECTEUR PUBLIC, DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE



La MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

- Un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap
- Etude des demandes de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

www.mdpsh.fr



agefiph

ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

L'AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées

- Collecte les contributions financières des entreprises d'au moins 20 salariés (obligation légale d'embauche de 6% minimum de personnes en situation de handicap)

www.agefiph.fr

mon emploi mon handicap

Mon emploi mon handicap

- Un des services de l'AGEFIPH : aide au développement de l'autonomie et de l'employabilité des personnes en situation de handicap

monemploi.monhandicap.fr



Le FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

- Aide au recrutement, à l'accompagnement et au maintien dans l'emploi au sein de la fonction publique

www.fiphfp.fr